



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Avis de publicité – Manifestation d'intérêt spontanée Autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial

1- Présentation de l'autorité gestionnaire accordant l'autorisation

Direction départementale des territoires de la Haute-Savoie

Service eau et environnement

Unité territoriale de Thonon

7, rue François Morel

74 200 Thonon-les-Bains

☎ 04 50 71 26-25

💻 ddt-pole-lac-leman@haute-savoie.gouv.fr

2 : Objet de la consultation

Le présent avis de publicité a lieu dans le cadre de l'ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques et plus précisément de l'article L2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P).

Il a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation d'intérêt spontanée reçue pour obtenir une autorisation d'occupation temporaire, à titre économique, pour la gestion d'un port de 750 m comprenant 10 anneaux, un ponton métallique de 9 m² et deux corps-morts reliés à une bouée, sis au lieu Moulin du Redon à Margencel (cf. annexe 1).

Si aucun candidat ne se manifeste dans le cadre de cet appel à candidature, l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial pourra être attribué à la personne ayant manifesté son intérêt. Dans le cas contraire, le gestionnaire procédera à une sélection sous la forme d'un avis d'appel d'offres.

L'autorisation sera accordée pour une durée de 5 ans et sera soumise à redevance.

3 : Remise de la candidature

La candidature sera transmise avant le mercredi 9 mars 2022 à **16 heures** :

- soit par voie électronique (au format PDF) à l'adresse ddt-pole-lac-leman@haute-savoie.gouv.fr
- soit par voie postale, en recommandé avec accusé-réception, à l'adresse ci-dessus.

Dans l'objet du message électronique ou sur le courrier postal figurera la mention :
« Port moulin du Redon 2022 »

Annexe 1 : plan de localisation

